

12 février 2014



First Nations Tax Commission

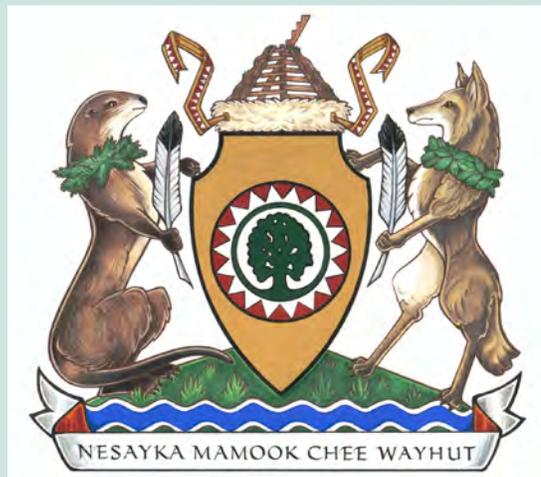
Commission de la fiscalité des premières nations

Plan directeur 2014-2015



Mission

La mission de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) consiste à aider les gouvernements des Premières nations à concevoir et à maintenir des régimes d'impôt foncier justes et efficaces et à s'assurer que les communautés des Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier, de même que leurs contribuables, retirent le maximum d'avantages de ces régimes.



Mandat

L'article 29 de la Loi sur la gestion financière des Premières nations (LGF) énonce la mission de la Commission de la fiscalité des premières nations comme suit :

- a. protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;
- c. veiller à ce que le régime d'imposition foncière des Premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des Premières nations;
- c. élaborer des programmes de formation à l'intention des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- d. aider les Premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;
- e. élaborer des programmes de formation à l'intention des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- f. aider les Premières nations à atteindre un développement économique durable au moyen de la perception de recettes locales stables;
- g. favoriser la transparence du régime d'imposition foncière des Premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;
- h. favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations;
- i. conseiller le ministre en ce qui a trait à l'élaboration éventuelle du cadre dans lequel les textes législatifs liés aux recettes locales sont créés. »

Article 83 de la Loi sur les Indiens

Aux termes d'un accord avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), la CFPN donnera des conseils relativement à l'approbation des règlements en vertu de l'article 83 et offrira des services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'impôt foncier en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

Table des matières

Résumé	1
Profil de la Commission	3
Structure	3
Gouvernance	3
Acquittement du mandat de la CFPN	5
Résumé du rendement de 2013-2014 par rapport aux objectifs	6
Évaluation et risques externes	9
Évaluation de l'environnement politique des Premières nations	9
Évaluation de l'environnement politique du gouvernement fédéral	10
Évaluation de l'environnement politique des gouvernements provinciaux	11
Évaluation des ressources de la Commission	12
Stratégie de gestion des risques de 2014-2015	15
Principales initiatives de l'exercice 2014-2015	16
Objectifs, stratégies et mesures du rendement pour 2014-2015	18
Services intégrés	18
Élaboration des politiques	19
Révision des lois/règlements administratifs et réglementation	20
Communications	22
Plan de travail de la Commission 2014-2015	25
Plan financier de la CFPN 2014-2015	27
Rendement financier des exercices 2012-2013 et 2013-2014	27

Abréviations

AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
AAFA	Association des agents financiers autochtones
AFPN	Administration financière des Premières nations
AIPRP	Accès à l'information et protection des renseignements personnels
AR	Ajouts à la réserve
Centre Tulo	Tulo Centre of Indigenous Economics
CFPN	Commission de la fiscalité des premières nations
CGF	Conseil de gestion financière des Premières nations
DA	Droits d'aménagement
DFIT	Droits fonciers issus des traités
DPPN	Droit de propriété des Premières nations
IC	Immobilisations corporelles
ITVN	Institut de technologie de la vallée de la Nicola
LAF	Logiciel d'administration fiscale
LGF	<i>Loi sur la gestion financière des premières nations</i>
LLO	<i>Loi sur les langues officielles</i>
TAC	Taxe sur l'activité commerciale
TPSPN	Taxe sur les produits et services des Premières nations
UTR	Université Thompson Rivers

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) est active depuis 2007. La CFPN cherche à optimiser les avantages des régimes d'impôt foncier et de recettes locales des Premières nations pour les administrations fiscales des Premières nations, leurs contribuables et le Canada. Pour la septième année consécutive, la CFPN a atteint les objectifs établis dans le Plan directeur de l'exercice précédent.

Le présent Plan directeur comporte une évaluation de l'environnement politique et des risques, ainsi qu'une stratégie de gestion des risques pour l'exercice 2014-2015. Les éléments clés de cette évaluation abordés dans la stratégie de gestion des risques comprennent l'intérêt croissant pour les nouvelles possibilités de génération de recettes d'exploitation des ressources, la recherche de la CFPN sur le partage des recettes, l'initiative de droit de propriété, la demande accrue d'emprunts, les ateliers du Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo) et la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN).

Les principales initiatives établies par la CFPN en 2014-2015 en réponse à ces risques sont les suivantes :

1. *Modifications à apporter à la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF)* – La CFPN continuera à demander au Parlement d'adopter des lois modificatives de la LGF.
2. *Gazette des premières nations* – La *Gazette* cessera de publier sa version imprimée et ne s'en remettra dorénavant qu'à la publication en ligne en mettant un accent accru sur les services de signification d'avis..
3. *Compétence en matière d'impôt foncier et pipelines* – La CFPN collaborera avec les gouvernements des Premières nations, fédéral et provinciaux afin d'examiner la question à savoir comment les Premières nations concernées pourraient réaliser un avantage fiscal grâce à l'impôt foncier tiré de la construction de pipelines en Colombie-Britannique, en Alberta et dans d'autres régions du pays.
4. *Taxe sur l'activité commerciale (TAC) (industries axées sur les ressources)* – La CFPN commencera à collaborer avec les Premières nations intéressées par la TAC liée aux industries axées sur les ressources.
5. *Renforcement des capacités de négociation* – La CFPN collaborera avec le Centre Tulo en vue d'offrir plusieurs ateliers aux Premières nations et aux professionnels intéressés portant notamment sur la négociation de conventions de services, la facilitation de l'investissement commercial et résidentiel sur les terres des Premières nations et la négociation d'ententes fructueuses sur l'exploitation des ressources.
6. *Relations avec le contribuable* – La CFPN rendra possibles et fera la promotion des initiatives liées aux relations avec le contribuable, y compris l'élaboration de lois sur la représentation du contribuable auprès du conseil.
7. *Emprunt sur les recettes locales* – La CFPN collaborera avec d'autres institutions et les Premières nations intéressées en vue d'accroître le nombre de Premières nations adhérentes à la LGF qui utilisent les recettes locales pour soutenir les projets d'emprunt à long terme.

8. Droit de propriété des Premières nations (DPPN) – La CFPN collaborera avec les Premières nations promotrices et le gouvernement fédéral en vue de promouvoir l’initiative du DPPN afin de favoriser l’adoption de lois au Parlement. L’initiative du DPPN est reconnue internationalement et a capté l’intérêt d’autres groupes indigènes, les Maoris de la Nouvelle-Zélande notamment.
9. Proposition de partage des recettes – La CFPN poursuivra le dialogue avec les Premières nations et d’autres intervenants en ce qui concerne un modèle de partage des recettes conçu pour améliorer la péréquation fédérale.
10. TPSPN – La CFPN continuera de collaborer avec les Premières nations qui demandent de l’aide en vue de l’établissement d’une relation de travail avec Finances Canada et de la mise en œuvre de systèmes de TPSPN.

Le financement des activités liées au Plan directeur et des initiatives spéciales de la CFPN est fourni par le gouvernement du Canada par le biais d’un accord de financement. Voici, ci-dessous, un sommaire du plan financier pour l’exercice 2014-2015, de même qu’un sommaire du rendement financier de la CFPN au cours des exercices 2013-2014 et 2012-2013.

Sommaire financier

	2014-2015 Plan	2013-2014 Prévisions	2012-2013 Données réelles
Revenu			
Gouvernement du Canada	5 930 948 \$	5 909 666 \$	5 865 338 \$
Gouvernement du Canada - initiatives spéciales	-	964 880	1 899 072
Autre	3 000	32 000	39 002
	5 933 948 \$	6 906 546 \$	7 803 412 \$
Dépenses			
Coûts de la Commission	895 035	892 000	822 611
Services intégrés	1 253 592	1 227 126	1 147 596
Activités liées au fonctionnement de la <i>Gazette</i>	185 871	183 000	198 161
Élaboration des politiques	799 223	809 000	850,660
Activités à caractère éducatif	533 806	538 000	511 426
Gestion des différends	190 948	238 100	209 032
Communications	719 204	713 000	761 297
Révision des lois et des règlements administratifs et réglementation	1 356 269	1 341 440	1 403 557
Initiatives spéciales – DPPN	-	964 880	1 899 072
	5 933 948	6 906 546	7 803 412
Excédent net	- \$	- \$	- \$

Le présent Plan directeur comprend également les activités prévues et les mesures du rendement des six secteurs d’activité de la CFPN, un plan de travail pour l’exercice 2014-2015 et un plan financier détaillé.

Structure

La CFPN est une institution à gouvernance partagée. Le gouverneur en conseil nomme neuf des dix commissaires et, par règlement, le Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan, nomme l'autre commissaire, conformément au paragraphe 20(3) de la LGF et du Règlement. Voici la liste de ces commissaires :

- C.T. (Manny) Jules, Kamloops, C.-B. (président/PDG)
- David Paul, Tobique, N.-B. (vice-président)
- Céline Auclair, Ph. D., Gatineau, QC
- Leslie Brochu, Kamloops, C.-B.
- Lester Lafond, Saskatoon, Sask.
- Ken Marsh, Okotoks, Alb.
- William McCue, Georgina Island, Ont
- Terry Nicholas, Canal Flats, C.-B.
- Randy Price, North Vancouver, C.-B.
- Ann Shaw, Châteauguay, Qc

La CFPN maintient un siège social sur les terres de réserve de la Nation Tk'emlúps te Secwepemc (aux termes du paragraphe 26 (1) de la LGF) et un bureau dans la région de la Capitale nationale (aux termes du paragraphe 26 (2) de la LGF).

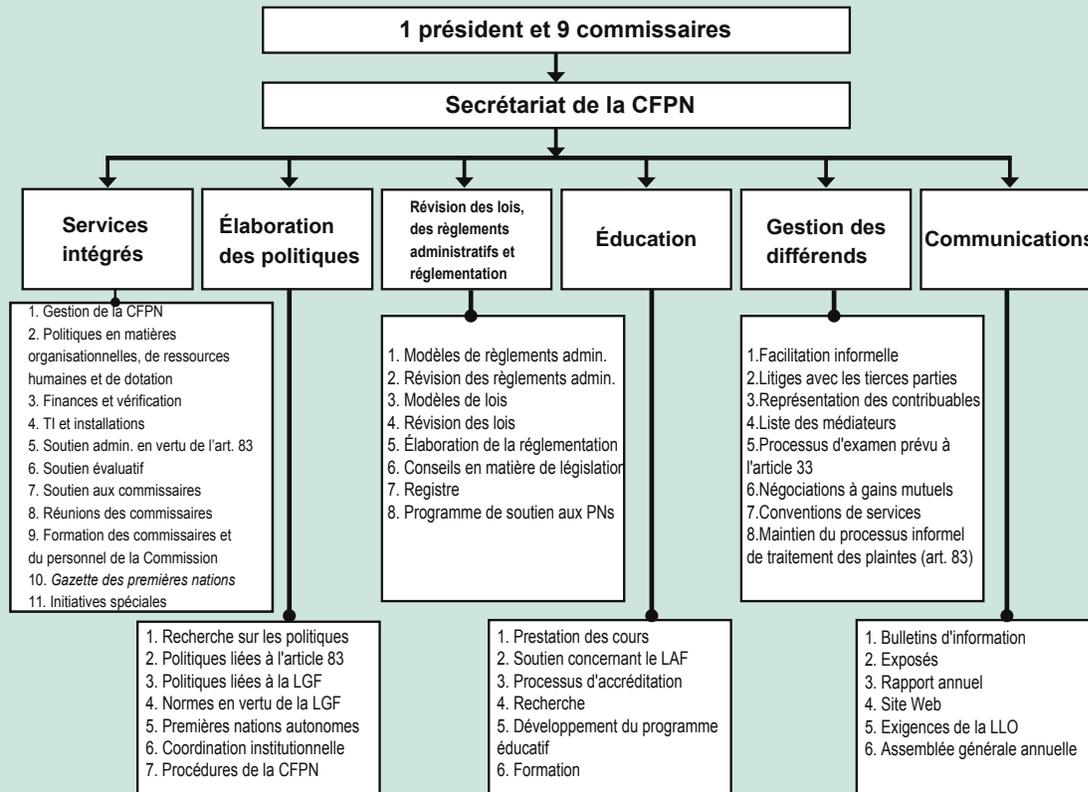
La CFPN est appuyée par le Secrétariat de la CFPN et est dotée d'un effectif de vingt et un (21) équivalents temps plein, composé d'employés et de professionnels possédant l'expertise liée au mandat de la CFPN qui aident la Commission.

Gouvernance

La CFPN maintient une approche fondée sur les pratiques exemplaires pour assurer une bonne gouvernance. Elle fonctionne conformément à une politique très détaillée de gouvernance et de gestion. Le président a établi les comités suivants pour appuyer le travail de la Commission :

- Comité exécutif de gestion
- Comité de gestion
- Comité de vérification
- Comité des taux selon l'article 83
- Comité de l'éducation
- Comité des relations internationales
- Comité éditorial de la *Gazette des premières nations*

Les comités peuvent être composés de commissaires uniquement ou d'une combinaison de commissaires, d'employés et d'autres professionnels, suivant le cas. La CFPN compte six secteurs d'activité, indiqués ci-dessous.



Le tableau ci-dessous résume la façon dont la CFPN a travaillé sans relâche pour s'acquitter de son mandat comme le stipule l'article 29 de la LGF depuis qu'elle est entrée en vigueur.

Mandat / objet	Activités de la CFPN	Principales réalisations
a) « protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un cadre de réglementation complet en matière d'imposition fiscale Établissement et exploitation du secteur d'activités Révision des lois/règlements administratifs et réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> 13 normes et procédures et 28 modèles de textes législatifs ont été élaborés 602 textes législatifs établis en vertu de la LGF ont été révisés et approuvés 486 règlements administratifs relatifs à l'article 83 ont été révisés aux fins d'approbation ministérielle
b) veiller à ce que le régime d'imposition foncière des Premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des Premières nations;	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des normes de révision des normes et des textes législatifs relatifs aux taux d'imposition et aux dépenses Élaboration des modèles de textes législatifs relatifs aux relations avec le contribuable 	<ul style="list-style-type: none"> Les augmentations des taux d'impositions ont été semblables à celles des autres provinces et territoires ou inférieures au taux d'inflation Seulement 6 différends avec les contribuables en 7 ans Les Premières nations commencent à établir des systèmes de relations avec le contribuable
c) prévenir ou résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;	<ul style="list-style-type: none"> Établissement et exploitation du secteur d'activités Règlement des différends 	<ul style="list-style-type: none"> 6 ententes de services ont été facilitées 6 règlements de différends avec les contribuables ont été facilités
d) aider les Premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à renforcer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;	<ul style="list-style-type: none"> Établissement et exploitation du secteur d'activités Éducation Soutien à l'élaboration des textes législatifs 	<ul style="list-style-type: none"> Un LAF a été développé et utilisé par plusieurs Premières nations Plus de 50 webinaires et ateliers ont été présentés aux Premières nations Du soutien à l'élaboration des textes législatifs a été donné à plus de 30 Premières nations
e) élaborer des programmes de formation destinés aux administrateurs fiscaux des Premières nations;	<ul style="list-style-type: none"> Établissement de partenariats avec le Centre Tulo et l'UTR en ce qui concerne les programmes de formation Appui du programme d'élaboration du programme d'études du Centre Tulo 	<ul style="list-style-type: none"> On a élaboré un certificat accrédité en administration financière des Premières nations 24 étudiants ont obtenu leur Certificat en administration financière des Premières nations Plus de 100 étudiants ont suivi des cours donnés par le Centre Tulo
f) aider les Premières nations à atteindre un développement économique durable au moyen de la perception de recettes locales stables;	<ul style="list-style-type: none"> Soutien du programme d'études du Centre Tulo Recherche de possibilités économiques pour les Premières nations Élaboration du cadre réglementaire concernant l'emprunt sur les recettes locales 	<ul style="list-style-type: none"> On a élaboré un certificat accrédité en économie appliquée des Premières nations Plus de 50 étudiants ont suivi les cours d'économie appliquée Une recherche économique a été publiée sur le site Web de la CFPN
g) promouvoir un régime d'imposition foncière des Premières nations transparent qui garantit la prévisibilité aux contribuables;	<ul style="list-style-type: none"> Établissement et exploitation du secteur d'activités portant sur l'Élaboration des politiques Gestion, publication et distribution de la Gazette des premières nations 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les éléments du cadre de réglementation ont été soumis à un processus de participation du public 180 Premières nations utilisent la Gazette; plus de 2300 règlements administratifs, textes législatifs et codes fonciers ont été publiés La Gazette en ligne a été lancée et sa portée a été élargie
h) favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations;	<ul style="list-style-type: none"> Établissement et exploitation du secteur d'activités portant sur les Communications 	<ul style="list-style-type: none"> Des centaines d'exposés ont été présentés aux Premières nations 30 volumes du bulletin Ouvrir le sentier ont été publiés et distribués Un site Web détaillé a été élaboré et fait l'objet de maintenance régulière (fntc.ca)
i) conseiller le ministre quant à l'élaboration éventuelle du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont créés. »	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives spéciales des Services intégrés 	<ul style="list-style-type: none"> Initiative du DPPN Modifications apportées à la LGF Recherche sur les recettes autonomes Recommandations stratégiques concernant les ajouts aux réserves Proposition de réforme de la péréquation

Le tableau ci-dessous présente une évaluation du rendement de la CFPN par rapport aux objectifs en s'appuyant sur le plan de travail de la Commission de 2013-2014.

Objectifs et activités	Mesure du rendement
Services intégrés	
Élaborer le Plan directeur et le plan de travail	Terminé
Gérer les besoins en capitaux et déménager le bureau de la RCN	Terminé
Offrir de la formation et du perfectionnement professionnel	Continu
Tenir quatre assemblées générales de la CFPN	Doit être terminé au plus tard le 31 mars
Tenir 6 réunions de révision des lois	Doit être terminé au plus tard le 31 mars
Gérer la <i>Gazette des premières nations</i>	Continu
Assurer le fonctionnement du programme de soutien aux Premières nations afin de permettre à 10 autres Premières nations de mettre la LGF en œuvre	Continu
Gérer les initiatives spéciales : <ul style="list-style-type: none"> • DPPN • Expansion de la participation à la LGF; • Expansion de la <i>Gazette des premières nations</i>; • Système prêt à être mis en œuvre; • Appui de la TPSPN. 	En cours
Assurer la gestion administrative et le soutien aux comités	Continu
Respecter les exigences en matière d'AIPRP et de la LLO	Continu
Élaboration des politiques	
Élaborer trois des normes suivantes et solliciter l'avis du public à leur sujet : <ul style="list-style-type: none"> • Lois sur les taux d'imposition annuels; • Lois sur la taxe d'activité commerciale; • Imposition de taxes sur la prestation de services; • Lois sur l'impôt foncier; • Lois sur le droit d'aménagement (DA) dans d'autres régions; • Lois sur les dépenses. 	Cinq de terminées
Entamer ou poursuivre le processus de recherche et d'élaboration des politiques dans 8 des secteurs de dépenses suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les subventions tenant lieu d'impôt aux Premières nations; • Les études sur la perte d'impôts fonciers; • Les programmes de report d'impôt; • Les modèles de convention de services; • La compétence des évaluateurs privés; • Le soutien des placements privés par débenture; • Les accords d'exonération d'impôt; • Les frais d'utilisation et impôt foncier : éléments de la transition à prendre en considération; • L'imposition foncière des réserves conjointes; • Les règlements administratifs liés aux impôts sur les services publics et la LGF; • Le soutien de la CFPN concernant l'élaboration de politiques fédérales liées aux obligations à impact social; • Les éléments d'une meilleure relation financière des Premières nations; • Les pratiques exemplaires en matière de procédures d'appel de l'évaluation foncière. 	En cours En cours En cours En cours En cours En cours En cours En cours

Objectifs et activités	Mesure du rendement
Entamer, avec d'autres institutions, 3 projets liés : <ul style="list-style-type: none"> • À la gestion des comptes de recettes locales; • À la synthèse des processus et des documents d'emprunt avec l'AFPN; • À l'emprunt; • Au soutien du développement économique des Premières nations; • Aux statistiques sur les comptes de recettes locales; • À la collaboration avec le CGF en vue de réduire les conflits possibles entre les lois en vertu de l'art. 5 et de l'art. 9; • À l'amélioration de la coordination de l'élaboration des lois avec le CGF. 	Terminé
Coordonner l'élaboration de la proposition prébudgétaire de la CFPN	Terminé
Révision des lois/règlements administratifs et réglementation	
Élaborer ou modifier quatre modèles de textes législatifs dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Imposition foncière; • Évaluation foncière; • Taxe d'activité commerciale; • Imposition de taxes sur la prestation de services; • Droits d'aménagement; • Taux d'imposition; • Dépenses; • Emprunt. 	Terminé
Révision des textes législatifs créés en vertu de la LGF	130 textes législatifs ont été révisés et approuvés
Révision et mise à jour des règlements administratifs relatifs à l'article 83 afin d'appuyer la transition	Terminé
Maintenir le registre des textes législatifs et des règlements administratifs approuvés des Premières nations	Continu
Révision des règlements administratifs relatifs à l'article 83	71 règlements administratifs ont été révisés
Soutien de l'élaboration des textes législatifs en vertu de la LGF	Continu
Mise en œuvre de la révision septennale de la LGF	Continu
Achever la recherche de règlements concernant une approche en matière d'impôt foncier prête à être mise en œuvre	Terminé
Communications	
Élaborer et publier le Rapport annuel	Terminé
Coordonner et élaborer la documentation en vue de l'assemblée générale annuelle de la CFPN	Terminé
Élaborer la stratégie de communications liée au DPPN	Terminé
Élaborer une série de capsules vidéos mettant en relief les réussites	Continu
Mettre à jour et maintenir le site Web de la CFPN	Continu
Accroître l'utilisation des médias sociaux par la CFPN	Continu
Élaborer des exposés et coordonner leur présentation	Continu
Veiller à ce que la CFPN respecte les exigences de la LLO	Continu
Maintenir la base de données de distribution par courriel	Continu
Appuyer la communication et la mise en œuvre du DPPN	Continu
Publication trimestrielle du bulletin <i>Ouvrir le sentier</i>	Terminé
Éducation	
Accréditation – <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le Centre Tulo, l'UTR et l'AAFA en vue d'accréditer le Certificat en Administration financière des Premières nations proposé • Collaborer avec l'ITVN sur l'accréditation d'un diplôme en Développement économique des Premières nations 	Le travail se poursuit avec l'AAFA Le travail se poursuit avec l'ITVN
Élargir le programme des cours suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 161, 162, 163 et 270 	Terminé
Élaborer un cours en ligne (270)	Terminé
Tenir trois ateliers	Terminé

Résumé du rendement de 2013-2014 par rapport aux objectifs

Objectifs et activités	Mesure du rendement
Donner sept cours accrédités par l'entremise du Centre Tulo et de l'UTR	Terminé
Maintenir le LAF et donner du soutien sur celui-ci, mettre le nuage du LAF à jour	Terminé
Terminer l'élaboration d'un manuel électronique accessible à tous	Terminé
Règlement des différends	
Maintenir une liste de médiateurs compétents et leur donner de la formation	Continu
Répondre aux demandes de facilitation des différends liés aux relations avec le contribuable et assurer la coordination des TAC avec les provinces	Continu
Appuyer la coordination provinciale des régimes de TAC, l'élaboration de régimes de relations avec le contribuable et les négociations de conventions de services au besoin	Continu
Appuyer la prestation de services d'évaluation foncière aux Premières nations par les autorités évaluatrices provinciales	Continu
Mettre le processus de révision des lois/règlements en vertu de l'article 33 en œuvre	Terminé
Intervenir dans les litiges liés à l'impôt foncier lorsque la situation s'y prête	Continu
Mettre le Manuel de négociation des conventions de services à jour	Terminé
Donner de la formation à la CFPN, à certaines Premières nations et au Centre Tulo en ce qui a trait : <ul style="list-style-type: none"> • Aux négociations de gains réciproques; • Au règlement des différends. 	Continu

À chaque année, la CFPN passe en revue l'évaluation des risques externes de l'exercice précédent et évalue l'environnement politique prévu pour l'exercice suivant. En utilisant les renseignements et les demandes des Premières nations, des gouvernements fédéral et provinciaux et des autres institutions des Premières nations, la Commission détermine les priorités de son Plan directeur, y compris les risques économiques et financiers, les risques législatifs et les risques liés à la demande de services de la CFPN de la part des Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier au cours du prochain exercice.

Évaluation de l'environnement politique des Premières nations

Les Premières nations continuent de faire face à des pressions budgétaires en ce qui a trait au financement de l'infrastructure locale et des services visant à répondre aux besoins communautaires et en matière de développement économique. Ces pressions pourraient augmenter si le taux de croissance économique du Canada ralentit ou si les compressions budgétaires d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) ont des répercussions sur les Premières nations. Cela pourrait entraîner une demande accrue de services d'élaboration des lois, d'emprunt et d'approbation, de même que des demandes accrues de soutien auprès de la CFPN en vue de favoriser l'investissement privé au moyen de droits d'aménagement (DA), de partenariats public-privé et d'obligations à impact social.

Les Premières nations continuent d'être confrontées à des difficultés sur le plan juridique à établir la compétence en matière d'impôt foncier. Certaines Premières nations qui ont des propriétés résidentielles sur leurs terres ont exprimé leur intérêt à élaborer des régimes fiscaux en vertu desquels ce sera la première fois que les propriétaires de ces immeubles résidentiels auront à payer de l'impôt foncier sur les terres des Premières nations. Par conséquent, la transition de leur régime actuel (habituellement des honoraires pour les services rendus) nécessitera beaucoup de travail en ce qui a trait à la mise en œuvre. Une expansion de ces régimes fiscaux augmenterait la demande de facilitation de la négociation auprès de la CFPN. Son aide sur le plan de l'élaboration d'outils comme des lois sur la représentation du contribuable auprès du conseil pourrait également être nécessaire. Il faudrait peut-être aussi de nouvelles normes et de la formation du personnel pour aider ces Premières nations.

Plusieurs Premières nations de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont exprimé leur intérêt à profiter de plus d'avantages fiscaux de l'exploitation des ressources et des pipelines dans leurs régions. La CFPN a reçu plusieurs demandes de la part des contribuables et des Premières nations à propos de la mise en œuvre des systèmes de relations avec le contribuable. On dénote également une augmentation du nombre de demandes d'exposé des Premières nations de la Saskatchewan et de l'Ontario afin d'obtenir des renseignements à propos de l'impôt foncier et des recettes locales.

La CFPN continue d'observer une augmentation du nombre de demandes de renseignements et de soutien relativement aux initiatives spéciales comme l'initiative du DPPN et la TPSPN.

La CFPN et le Centre Tulo ont commencé à offrir des ateliers ciblés sur le renforcement des capacités en 2013-2014 en utilisant certains instruments pédagogiques issus des cours accrédités du Centre Tulo. Les premières réactions à ces ateliers ont été positives et la CFPN et le Centre Tulo prévoient une augmentation du nombre de demandes d'ateliers en 2014-2015 liés à la mise en œuvre de la l'impôt foncier chez les Premières nations, à la négociation de conventions de services, au financement de l'infrastructure avec les recettes locales, au maintien de bonnes relations avec le contribuable et au renforcement du développement résidentiel et commercial sur les terres des Premières nations.

Risques liés aux demandes de services :

- Demande accrue de services d'élaboration des lois, d'emprunt et d'approbation;
- Demande accrue de soutien de la part de la CFPN afin de promouvoir l'investissement privé au moyen de DA, de partenariats public-privé et d'obligations à impact social;
- Demande accrue auprès de la CFPN pour qu'elle appuie les Premières nations en déterminant les options possibles de recettes locales liées aux pipelines et à l'exploitation des ressources;
- Demande accrue de services de négociation, de facilitation et de règlement des différends;
- Demande accrue de services liés aux initiatives spéciales;
- Demande accrue de services de renforcement des capacités.

Évaluation de l'environnement politique du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral s'est engagé à équilibrer son budget et à en revenir à un excédent au cours du prochain exercice (2015-2016). Les dépenses de programmes ont été gelées pour la plupart des ministères fédéraux (y compris AADNC) afin d'atteindre cet objectif. Cela augmentera l'intérêt des Premières nations à se créer des sources de recettes autonomes pour maintenir la qualité des services et l'infrastructure. Les recettes qui représentent un intérêt particulier pour plusieurs Premières nations sont celles liées à l'exploitation des ressources et au développement économique. La CFPN est prête à répondre à cette augmentation possible de la demande liée aux TAC et aux accords avec les gouvernements provinciaux.

La CFPN et les autres institutions financières établies en vertu de la LGF ont participé à une révision septennale de la LGF en 2011-2012. Cette révision s'est soldée par des recommandations qui ont donné lieu à une série de modifications législatives apportées à la LGF. Bien que le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord ait déposé ces recommandations devant la Chambre des communes en 2012, la loi modificative n'a pas encore été adoptée. Le but de ces modifications consiste à améliorer l'efficacité et l'efficacités de la LGF. L'un des avantages des modifications proposées consiste à faciliter la mise en œuvre des lois créées en vertu de la LGF pour les Premières nations inscrites à l'Annexe. Sans les modifications proposées à la LGF en place, il y a un risque de ralentissement de l'adoption de la perception d'impôt foncier en vertu de la LGF et de la transition vers les lois connexes par les Premières nations. La CFPN continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres institutions financières afin de promouvoir les modifications à la LGF proposées en 2012. La CFPN continuera également de chercher des options qui accélèrent la mise en œuvre de la compétence en matière d'impôt foncier.

Le gouvernement fédéral demeure fermement résolu à assurer le développement économique et l'autonomie financière des Premières nations et a cerné quelques priorités essentielles pour le prochain exercice. Premièrement, le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec les Premières nations et de les soutenir afin de s'assurer qu'elles génèrent des avantages économiques et fiscaux à partir de projets d'exploitation et de transport des ressources. Deuxièmement, le gouvernement fédéral continue d'appuyer l'élaboration et l'adoption éventuelle des textes législatifs liés au DPPN, comme il avait été recommandé de le faire dans le rapport du Comité permanent des finances de la Chambre des communes de décembre 2013. Cependant, la date à laquelle l'on souhaite mettre cette initiative en œuvre n'a pas encore été déterminée.

Risques liés aux demandes de services :

- Demande accrue de services d'élaboration et de révision des lois et de services de soutien à la négociation en raison des compressions budgétaires fédérales et des Premières nations;
- Une réduction du nombre de régimes d'impôt foncier en vertu de la LGF en raison du fait que des modifications législatives ne sont pas apportées.

Risques législatifs :

- Retards dans les modifications à apporter à la LGF;
- Incertitude quant au choix du moment pour adopter les dispositions législatives entourant le DPPN.

Évaluation de l'environnement politique des gouvernements provinciaux

Un certain nombre de gouvernements provinciaux continuent de collaborer avec la CFPN en vue d'établir ou de modifier les services provinciaux d'évaluation foncière afin d'appuyer les Premières nations. Mentionnons particulièrement l'accord officiel de fourniture de services provinciaux d'évaluation au Nouveau-Brunswick qui est sur le point d'être achevé, BC Assessment qui s'affaire actuellement à réévaluer sa stratégie en matière de services aux Premières nations et son accord-type avec celles-ci, la révision de la Loi sur les municipalités de l'Alberta qui tient compte des besoins de données sur l'évaluation des structures linéaires pour les Premières nations et la Saskatchewan Assessment Management Authority, qui propose des options créatives pour répondre aux contraintes de financement liées à l'offre de services accrus aux Premières nations.

Un certain nombre de gouvernements provinciaux collaborent en vue d'assurer du soutien aux Premières nations en ce qui concerne les projets d'exploitation et de transport des ressources et ont manifesté leur intérêt à discuter d'un partage accru des recettes tirées des ressources, ce qui pourrait comprendre l'impôt foncier. Certaines provinces collaborent également avec la CFPN sur des services améliorés et en vue d'assurer la coordination afin de favoriser des recettes locales accrues pour les Premières nations.

Les gouvernements fédéral et provinciaux examinent les programmes de transfert fédéral-provincial en 2014-2015. Les provinces étudieront la question à savoir quel effet un partage accru des recettes avec les Premières nations aura sur les paiements de péréquation ou les contributions du gouvernement fédéral. La recherche effectuée par la CFPN laisse présager que le soutien provincial vis-à-vis la croissance des économies des Premières nations augmenterait avec de meilleures mesures incitatives dans la formule de péréquation fédéral-provincial.

Risques liés aux demandes de services :

- Demande accrue de possibilités de faire valoir sa compétence en matière d'impôt foncier sur les services publics comme les pipelines;
- Demande accrue de dialogue relativement au partage des recettes provinciales.

Évaluation des ressources de la Commission

La CFPN et son prédécesseur, la Commission consultative de la fiscalité indienne, ont contribué à mettre en œuvre des changements pratiques progressifs pour les Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier depuis plus de 20 ans. Parmi ces changements, mentionnons notamment l'élaboration d'un nouveau cadre législatif pour appuyer l'imposition foncière, le renforcement des capacités administratives afin d'optimiser les avantages liés à l'imposition foncière, l'établissement et la mise en œuvre de normes nationales, la création d'un cadre de réglementation visant à appuyer les régimes fiscaux des Premières nations, un meilleur climat d'investissement dans les Premières nations, un nouveau système de droit de propriété des Premières nations proposé et, plus récemment, de nouveaux concepts pour les modèles de partage des recettes. Pendant ce temps, la CFPN a élargi ses ressources organisationnelles pour obtenir ces résultats en reconnaissant que le changement au sein des Premières nations exige un leadership dynamique, une gouvernance stable et transparente, le renforcement des capacités, des innovations bien documentées et des partenariats.

Leadership dynamique – La CFPN profite de l'expertise du président, qui possède plusieurs décennies d'expérience en matière de gouvernance, de fiscalité et de développement économique des Premières nations. En commençant par la modification législative historique apportée à la *Loi sur les Indiens* en 1988, le président a dirigé plusieurs initiatives législatives, autant à l'échelle provinciale que nationale, y compris la *Indian Self-Government Enabling Act* (la « Loi habilitante sur l'autonomie gouvernementale des Indiens » de la Colombie-Britannique) et la LGF. Le président est appuyé par neuf commissaires, chacun d'entre eux possédant beaucoup d'expérience dans l'établissement et le maintien d'un vigoureux cadre de réglementation en ce qui a trait à l'exercice de la compétence des Premières nations en matière de recettes locales. Au cours des dernières années, en collaborant avec un certain nombre de Premières nations promotrices, le président et la CFPN ont dirigé l'initiative législative du DPPN grâce à leur travail de concert avec le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord. Le président continue d'explorer les innovations entourant le partage des recettes et les changements apportés aux modèles actuels avec les Premières nations, les dirigeants provinciaux et les représentants fédéraux concernés.

Gouvernance stable et transparente – La CFPN assure le fonctionnement d'un siège social sur les terres de Tk'emlúps te Secwepemc et d'un bureau dans la région de la capitale nationale (RCN). Une bonne gouvernance transparente engendre un climat de certitude et de confiance entre la CFPN, les Premières nations qui perçoivent de l'impôt et les contribuables. Cela permet à la CFPN de diriger plus facilement les changements ou d'aider les Premières nations intéressées à mettre le changement en œuvre. La CFPN a incorporé des pratiques exemplaires dans sa gouvernance et la gestion des ressources humaines dans sa politique globale de gestion. Le modèle de gouvernance partagée de la CFPN s'efforce de satisfaire aux exigences du Conseil du Trésor et à d'autres exigences que doivent respecter les organismes fédéraux constitués en vertu d'une loi, ou les dépasser.

La CFPN a maintenu la stabilité du personnel du Secrétariat possédant une expertise considérable en matière d'impôt foncier. La CFPN conclue également des contrats avec des conseillers professionnels qualifiés possédant de l'expertise spécialisée dans les domaines du droit, de l'économie, de la technologie de l'information, des finances et de la gestion.

Ressources en matière de renforcement des capacités – La CFPN offre un continuum de services de renforcement des capacités des Premières nations qui commencent par une recherche approfondie à l'appui de politiques judicieuses qui évolueront, au fil du temps, de manière à devenir des normes et des modèles de textes législatifs. À l'autre bout de ce continuum se trouve un élément éducatif, le Centre Tulo, qui renforce la capacité accréditée des Premières nations à mettre en œuvre des normes, des lois et des systèmes de façon à ce qu'elles puissent concrétiser les avantages économiques et fiscaux de la LGF. Les administrations financières des Premières nations sont également appuyées par le logiciel d'administration fiscale (LAF) et les services de gestion des différends de la CFPN. Chacun de ces éléments du continuum du soutien du renforcement des capacités est décrit brièvement ci-dessous.

a) **Recherche** – Les politiques, normes et cours de formation de la CFPN reposent sur une vaste fondation de recherche liée aux finances publiques, aux débetures, au droit de propriété, aux recettes tirées de sources autonomes, au potentiel de recettes et à d'autres questions juridiques et politiques d'importance pour la CFPN et les Premières nations.

b) **Élaboration des lois, normes et politiques** – La CFPN a établi des processus de participation du public transparents en vue de l'élaboration des politiques, normes et lois. Les politiques approuvées constituent la base sur laquelle reposent les normes, qui éclairent à leur tour les modèles de textes législatifs. Au cours des six dernières années, la CFPN a élaboré et publié 13 normes et 28 modèles de textes législatifs.

c) **Formation** – En partenariat avec le Centre Tulo et l'Université Thompson Rivers (UTR), la CFPN offre les premiers programmes de certificat universitaire accrédités en Administration financière des Premières nations et en Économie appliquée des Premières nations. Douze cours liés aux compétences administratives de base ont été élaborés et sont offerts en deux formats novateurs en ligne et en classe. Les politiques, normes et lois publiées sont incorporées dans un programme de cours accrédité applicable aux deux programmes de certificat.

d) **Logiciel** – La CFPN a développé un logiciel d'administration fiscale spécialisé qui aide les administrateurs fiscaux tout au long du cycle annuel de l'impôt foncier, y compris en ce qui a trait à l'établissement des taux d'imposition, l'impression des avis de cotisation et la gestion de la perception des paiements; ce logiciel peut être intégré dans le logiciel de comptabilité des Premières nations. Le logiciel est à la disposition de toutes les administrations financières des Premières nations en Colombie-Britannique et en Alberta et sa programmation est en cours en vue de l'utiliser en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse sous peu. La CFPN dispose également d'un logiciel permettant de calculer les recettes potentielles de l'impôt pour les Premières nations et un logiciel permettant de calculer le coût des services offerts en vertu de conventions de services conclues entre les municipalités et les Premières nations.

L'innovation grâce à la recherche – Les travaux de recherche de la CFPN au fil des ans ont appuyé la création de la LGF, de l'initiative du DPPN et, plus récemment, d'une proposition visant à améliorer la formule de péréquation fédérale-provinciale afin de promouvoir le partage des recettes issues des ressources provinciales avec les Premières nations et d'une proposition visant à s'assurer que les Premières nations reçoivent plus d'avantages fiscaux de l'exploitation des oléoducs et gazoducs. Ces innovations ont permis à la CFPN de continuer à fournir des services de soutien aux Premières nations malgré des environnements fiscaux et économiques changeants. La CFPN continuera de soutenir et de mener les recherches qui appuient la croissance économique des Premières nations, créent des emplois et génèrent des recettes tirées de l'impôt foncier des Premières nations.

Partenariats – La CFPN a élaboré des protocoles d’entente et des relations de travail avec les organismes suivants :

- Association des administrateurs fiscaux des Premières nations
- Native Law Centre de l’Université de la Saskatchewan
- Tulo Centre of Indigenous Economics
- MIT-Harvard Consensus Building Institute
- Association canadienne de taxe foncière
- Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN)
- Administration financière des Premières nations (AFPN)
- Institut pour la liberté et la démocratie
- Office national de l’énergie
- Université Thompson Rivers
- Centre national de gouvernance des Premières nations
- Indigenous Bar Association
- First Nations Alliance 4 Land Management (FNA4LM)
- Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (NALMA)
- Conseil consultatif des terres des Premières nations
- Land Title and Survey Authority of British Columbia
- Arpenteur général du Canada
- Association canadienne de pipelines d’énergie
- BC Assessment

Stratégie de gestion des risques 2014-2015

Le tableau ci-dessous montre comment l'environnement politique externe crée des risques pour la CFPN. La troisième colonne comporte la stratégie de gestion des risques proposée de la CFPN pour l'exercice 2014-2015.

Environnement politique externe	Risques pour la CFPN	Stratégie de gestion des risques proposée
Risques législatifs		
Modifications apportées à la LGF	<ul style="list-style-type: none"> • Incertitude continue concernant le choix du moment pour apporter des modifications à la LGF 	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter le gouvernement fédéral à adopter une loi modificative de la LGF • Poursuivre la recherche en vue d'accélérer la mise en œuvre de la compétence fiscale
DPPN	<ul style="list-style-type: none"> • Retards dans les initiatives législatives • Changements de la demande de ressources liées à l'élaboration et à l'instauration du DPPN 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la collaboration avec les promoteurs et le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'initiative • Chercher à obtenir des ressources supplémentaires, au besoin
Risques liés aux demandes de services		
Pressions budgétaires fédérales et des Premières nations	<ul style="list-style-type: none"> • Demande accrue de services d'élaboration des lois, d'emprunt et d'approbation • Demande accrue de services de communication et de renforcement des capacités • Demande accrue de soutien de la part de la CFPN afin de favoriser l'investissement privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les Premières nations intéressées • Accroître le soutien au développement économique et le renforcement des capacités • Appuyer une meilleure planification financière des Premières nations et utilisation des réserves • Présentation d'exposés aux Premières nations intéressées
Exploitation des ressources et pipelines	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt accru pour les options de génération de recettes locales liées aux pipelines et à l'exploitation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les Premières nations intéressées et les gouvernements fédéral et provinciaux • Augmenter les services d'élaboration des lois, au besoin • Créer un impôt minier (TAC)
Soutien provincial au partage des recettes tirées des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt accru de la part des provinces, du Canada et des Premières nations pour la proposition de réforme de la péréquation de la CFPN 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des exposés et promouvoir la proposition de réforme de la péréquation auprès des gouvernements fédéral et provinciaux et des Premières nations • Chercher à obtenir des ressources supplémentaires, au besoin
Préoccupations des contribuables : redevances à l'impôt foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de transition entre les contribuables et les Premières nations 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à augmenter le soutien à l'élaboration des lois au Manitoba et en Ontario • Augmenter le soutien au règlement des différends et aux lois sur la représentation des contribuables
Demande de débenture au moyen des recettes locales	<ul style="list-style-type: none"> • Fluctuations de la demande de soutien aux débentures garanties au moyen des recettes locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les Premières nations intéressées • Ajuster les ressources, au besoin
Ateliers sur le renforcement des capacités des Premières nations	<ul style="list-style-type: none"> • Demande accrue d'ateliers, d'exposés et d'autres services de la part de divers intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des ateliers liés au développement économique, aux conventions de services et aux négociations • Tenir des ateliers sur demande

En plus des activités dans chacun des secteurs d'activité de la CFPN, cette dernière a cerné 10 initiatives essentielles pour l'exercice 2014-2015.

1. **Modifications de la LGF Amendments** – La CFPN continuera de demander au Parlement d'adopter une législation modificative de la LGF, comme l'a recommandé le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord en mars 2012.
2. **Gazette des premières nations** – En 2013-2014, la CFPN a révisé et lancé la *Gazette des premières nations* en ligne. La CFPN a ajouté une fonction de signification d'avis à la *Gazette* en ligne de façon à ce que les Premières nations puissent l'utiliser pour fournir des avis juridiques et d'autres renseignements à l'intention des intervenants. Comme moyen visant à utiliser plus efficacement les ressources, la *Gazette* cessera en 2014-2015 la publication de sa version imprimée et ne sera dorénavant publiée qu'en ligne. Les activités visant à annoncer ce changement et les nouvelles fonctions de la *Gazette* en ligne se poursuivront.
3. **Impôt foncier sur les services publics** – La CFPN a commencé à travailler avec les Premières nations situées le long du tracé proposé d'oléoducs et de gazoducs en Colombie-Britannique et en Alberta. Elles ont exprimé un vif intérêt à recevoir des recettes tirées de l'impôt foncier découlant des droits de passage des pipelines proposés. Une étude effectuée récemment par le gouvernement fédéral a laissé entendre que les options de partage des recettes jouent un rôle important dans l'aménagement de pipelines. En 2014-2015, la CFPN collaborera avec les Premières nations et les gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'examiner de près la question à savoir comment les Premières nations concernées pourraient réaliser des gains en impôt foncier avec la construction de pipelines en Colombie-Britannique et en Alberta et possiblement dans d'autres parties du Canada.
4. **TAC (industries axées sur les ressources)** – Certaines Premières nations envisagent la possibilité de mettre en œuvre des TAC liées aux industries axées sur les ressources qui se trouvent sur leurs terres. D'autres espèrent percevoir des TAC provenant de diverses exploitations des ressources découlant du processus d'ajouts aux réserves. En 2014-2015, la CFPN commencera à collaborer avec les Premières nations intéressées sur les TAC liées aux industries axées sur les ressources. Toute taxe proposée sur les ressources sera fondée sur les pratiques actuelles et sera conçue pour maintenir un climat d'investissement concurrentiel dans l'exploitation des ressources.
5. **Renforcement des capacités de négociation negotiations** – En 2013-2014, la CFPN et le Centre Tulo ont lancé conjointement leurs premiers ateliers axés sur la promotion de l'impôt foncier au sein des communautés des Premières nations. En 2014-2015, la CFPN poursuivra sa collaboration avec le Centre Tulo en vue d'offrir des ateliers aux Premières nations et aux professionnels intéressés par des conventions de services de négociation, la facilitation d'investissements commerciaux et résidentiels sur les terres des Premières nations et la négociation d'ententes fructueuses sur l'exploitation des ressources.
6. **Relations avec le contribuable** – En 2014-2015, la CFPN continuera de promouvoir et d'autoriser des initiatives de relations avec le contribuable, y compris l'élaboration de lois sur la représentation du contribuable auprès du conseil, comme l'ont demandé les Premières nations intéressées et leurs contribuables.

7. **Emprunt sur les recettes locales** – La première débenture, assurée principalement par les « autres recettes », est en attente en 2013-2014. Une Première nation participera à cette émission de débentures en utilisant les « recettes locales ». La réussite de cette émission devrait générer plus de demandes pour les débentures garanties au moyen de recettes locales en 2014-2015. La CFPN collaborera avec d'autres institutions et Premières nations intéressées à accroître le nombre de Premières nations qui adhèrent à l'Annexe de la LGF qui utilisent les recettes locales pour soutenir les projets d'emprunt à long terme.
8. **DPPN** – En 2013, la Nation Nisga'a a émis le premier titre en fief simple aux membres des Premières nations sur les terres des Premières nations. C'est précisément ce que les Premières nations promotrices du DPPN espèrent également faire dans un avenir rapproché. En 2014-2015, la CFPN collaborera avec les Premières nations promotrices et le gouvernement fédéral en vue de promouvoir cette initiative auprès du Parlement afin qu'il adopte le projet de loi. L'initiative du DPPN est reconnue internationalement et a capté l'intérêt d'autres groupes indigènes, les Maoris de la Nouvelle-Zélande notamment. En diffusant les résultats de ses recherches et en communiquant sa proposition législative, la CFPN comptera également des communautés indigènes qui vivent à l'extérieur du Canada parmi les bénéficiaires éventuels de ces renseignements.
9. **Proposition de partage des recettes** – L'un des obstacles à l'expansion des possibilités de génération de recettes pour les Premières nations et à la concrétisation pour elles du soutien des projets d'exploitation des ressources est que les provinces ne disposent pas assez de mesures incitatives pour partager les recettes avec les Premières nations. Reconnaisant cet obstacle, la CFPN étudie un concept pour le modèle de partage des recettes qui tiendrait compte des Premières nations et de l'intérêt des gouvernements provinciaux. L'approche permettrait de s'assurer que les provinces ne sont pas pénalisées par le régime fédéral de péréquation parce qu'elles partagent des recettes avec les Premières nations. La CFPN examinera cette proposition de près en compagnie des gouvernements fédéral et provinciaux et des Premières nations tout au long de l'exercice 2014-2015.
10. **TPSPN** – En 2013-2014, trois Premières nations ont demandé et obtenu du soutien auprès de la CFPN en ce qui a trait à leur projet d'acquisition de compétence en matière de TPSPN. En 2014-2015, la CFPN continuera à appuyer ces Premières nations et à établir une relation de travail avec Finances Canada afin de coordonner les réponses aux Premières nations qui souhaitent mettre en œuvre des systèmes de TPSPN.

Objectifs, stratégies et mesures du rendement pour 2014-2015

Services intégrés

L'objectif des Services intégrés consiste à créer un environnement de travail efficace en ce qui concerne les zones de rayonnement de la CFPN et à assurer le bon fonctionnement de la CFPN et de son Secrétariat, conformément aux Parties 2 et 6 de la LGF et au Plan directeur. Les Services intégrés sont également responsables de la gestion de la Gazette des premières nations et de tous les projets ou initiatives spéciaux qu'entreprend la CFPN.

Stratégies et activités

En 2014-2015, les Services intégrés continueront de gérer les activités de la CFPN, y compris:

- La production du Plan directeur, du plan de travail et du plan financier annuels;
- La gestion des besoins en capital pour le siège social et le bureau de la RCN;
- La mise à jour des systèmes de production de rapports financiers et de rapports sur les immobilisations corporelles (IC);
- L'offre de possibilités de formation et de perfectionnement professionnel;
- La convocation à quatre assemblées générales de la CFPN et six réunions de révision des lois;
- Le respect des exigences en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP);
- La gestion de la *Gazette des premières nations*, y compris :
 - La mise en œuvre d'une stratégie de marketing;
 - L'élaboration et la distribution de matériel promotionnel;
 - L'engagement de la discussion avec le gouvernement fédéral relativement aux règlements administratifs en vertu de l'article 81.
- La mise en œuvre de stratégies de gestion de l'information, y compris :
 - La mise en œuvre des recommandations issues des travaux avec Bibliothèque et Archives Canada;
 - La révision du manuel des procédures de gestion de l'information;
 - La mise en œuvre de solutions concernant la gestion des courriels.
- La gestion des initiatives/projets spéciaux, y compris :
- La coordination institutionnelle pour appuyer et promouvoir l'emprunt sous forme de débenture au moyen des recettes locales;
 - Le DPPN
 - Le partage des recettes fiscales;
 - La TPSPN.

Mesures du rendement

Produire et approuver le Plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels
Mettre en œuvre un nouveau système de production de rapports financiers et sur les IC
Offrir une formation complète en gestion de la TI et des fichiers, respecter les exigences en matière d'AIPRP
Tenir quatre assemblées générales de la Commission et six réunions de révision des lois
Maintenir la <i>Gazette des premières nations</i> en ligne, mettre en œuvre une stratégie de marketing
Mettre en œuvre les recommandations de Bibliothèque et Archives Canada, mettre à jour le manuel des procédures de gestion de l'information, mettre en œuvre une solution en matière de gestion des courriels
Gérer les initiatives/projets spéciaux

Élaboration des politiques

L'objectif de l'Élaboration des politiques consiste à élaborer et à mettre en œuvre, au moyen d'un processus d'élaboration des politiques transparent, des normes et des politiques efficaces qui appuient de solides pratiques administratives et augmentent la confiance et la certitude des Premières nations, des contribuables et des investisseurs vis-à-vis l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

Stratégies et activités

En 2014-2015, l'Élaboration des politiques élaborera au moins trois des normes suivantes, sollicitera l'avis du public à leur sujet et les présentera à la Commission pour approbation :

- Impôt foncier;
- Emprunt;
- Taux d'imposition;
- Dépenses;
- DA
- Imposition en vertu des lois établies aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon une application régionale.

L'Élaboration des politiques entamera ou poursuivra également le processus de recherche et d'élaboration en vue de la publication éventuelle de documents d'orientation dans plusieurs des domaines suivants, qui pourraient avoir des répercussions sur les normes, procédures ou modèles de textes législatifs de la CFPN :

- Les accords d'exonération d'impôt;
- Les pratiques exemplaires en matière de procédures d'appel de l'évaluation foncière;
- Les pratiques exemplaires en matière de recouvrement de l'impôt;
- Les ajouts aux réserves et la perte d'impôt des administrations locales;
- Les TAC imposées aux industries axées sur les ressources;
- L'impôt minier en vertu de la LGF;
- Les taxes/impôts perçus sur les services publics en vertu de la LGF;
- L'impôt perçu sur les biens fonciers et les pipelines;
- Le droit foncier issu des traités (DFIT) et impôts sur la propriété foncière.

L'Élaboration des politiques continuera de réviser la Politique d'impôt foncier en vertu de l'article 83 et la Politique d'évaluation en vertu de l'article 83 et examinera les règlements administratifs possibles en vertu de l'article 83 relativement aux taxes et impôts sur le forage des puits et les services publics.

De plus, l'Élaboration des politiques entamera, en compagnie d'autres institutions, des projets liés :

- À la gestion des comptes de recettes locales;
- À la synthèse des processus et des documents d'emprunt avec l'AFPN;
- À la coordination des emprunts;
- Au soutien du développement économique des Premières nations;
- Aux statistiques sur les comptes de recettes locales;
- Au maintien de la collaboration avec le CGF en vue de réduire les conflits possibles entre les lois en vertu de l'article 5 et de l'article 9;
- À l'amélioration de la coordination de l'élaboration des lois en compagnie du CGF.

L'Élaboration des politiques coordonnera également l'élaboration de la proposition prébudgétaire de la CFPN.

Mesures du rendement

Approbation de trois normes
Révision de deux politiques en vertu de l'article 83
Élaborer jusqu'à huit documents d'orientation / de recherche
Amorcer trois projets avec d'autres institutions
Effectuer une proposition prébudgétaire

Révision des lois/règlements administratifs et réglementation

L'objectif de la Révision des lois/règlements administratifs et réglementation consiste à assurer l'intégrité des régimes d'impôt foncier des Premières nations et à promouvoir une approche commune à l'échelle du pays en ce qui concerne l'impôt foncier des Premières nations, compte tenu des divergences entre les régimes d'impôt foncier provinciaux. Elle atteint cet objectif en donnant du soutien, comme des modèles de textes législatifs / règlements administratifs, aux Premières nations en train d'élaborer des lois, en collaborant avec le Canada en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire et en approuvant les lois autochtones qui se conforment au cadre réglementaire.

La Révision des lois/règlements administratifs et réglementation aide également la CFPN à surveiller les développements sur le plan juridique qui pourraient avoir des répercussions sur le travail de la CFPN.

Stratégies et activités

La Révision des lois/règlements administratifs et réglementation élaborera ou modifiera jusqu'à quatre modèles de textes législatifs dans les domaines suivants :

- Imposition en vertu des lois créées aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon une application régionale
- Impôt foncier

- Taux d'imposition
- Emprunt
- DA
- Dépenses

La Révision des lois/règlements administratifs et réglementation prévoit réviser 130 textes législatifs annuels et non annuels établis en vertu de la LGF en 2014-2015 et présenter les révisions et les textes législatifs à la Commission pour approbation. Elle s'attend également à ce que la Commission révise 50 règlements administratifs établis en vertu de l'article 83 et présente les recommandations et les règlements administratifs au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord pour approbation.

La Révision des lois/règlements administratifs et réglementation collaborera, en priorité, avec le gouvernement fédéral en vue d'élaborer la législation modificative en vertu de la LGF et d'appuyer la mise en œuvre de la révision septennale de la LGF.

De plus, la Révision des lois/règlements administratifs et réglementation :

- Révisera le manuel de révision des textes législatifs et le mettra à jour;
- Continuera de réviser et de mettre à jour les règlements administratifs établis en vertu de l'article 83 dans les domaines des améliorations locales, des règlements administratifs relatifs à l'imposition foncière et des règlements administratifs relatifs à l'évaluation foncière en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse;
- Continuera à assurer le fonctionnement du programme de soutien des Premières nations permettant d'aider jusqu'à 10 Premières nations à mettre en œuvre les lois créées en vertu de la LGF;
- Collaborera avec le gouvernement fédéral et d'autres institutions fiscales en vue d'élaborer les règlements permettant aux Premières nations jouissant de l'autonomie gouvernementale d'accéder à l'emprunt en vertu de la LGF;
- Surveillera les progrès réalisés sur le projet de loi C-428 Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens;
- Assurera le maintien d'un registre des lois et des règlements administratifs des Premières nations.

Mesures du rendement

Produire/modifier jusqu'à quatre modèles de textes législatifs
Réviser 130 lois annuelles et non annuelles créées en vertu de la LGF
Réviser 50 règlements administratifs
Réviser et mettre à jour les modèles de règlements administratifs établis en vertu de l'article 83
Aider jusqu'à 10 Premières nations dans leur transition vers l'adoption de la LGF
Maintenir le registre des lois et des règlements administratifs des Premières nations
Appuyer les modifications législatives découlant de la révision septennale de la LGF
Réviser et mettre à jour le manuel de révision des textes législatifs

Communications

L'objectif des Communications consiste à promouvoir la compréhension du régime d'impôt foncier des Premières nations.

Stratégies et activités

En 2014-2015, les Communications participeront à l'élaboration et à la production du Rapport annuel et coordonneront et élaboreront la documentation liée à l'assemblée générale annuelle de la CFPN. Cela comprendra la rédaction d'articles mettant en relief les réussites liées à la LGF.

Tout au long de l'exercice financier, les Communications poursuivront la simplification et la maintenance du site Web de la CFPN, la mise en œuvre d'un guide révisé de l'image de marque, la coordination et l'élaboration des exposés à l'appui des autres secteurs d'activité et sa collaboration avec les Services intégrés afin de s'assurer que la CFPN continue de répondre aux exigences de la Loi sur les langues officielles (LLO).

Les Communications créeront également une bibliothèque de contenus comprenant des cas de réussite, des photos et des entrevues captées sur bande vidéo. Les cas de réussite seront recueillis auprès des Premières nations, seront de taille variable et conservés à des endroits différents, en formats texte, photo et vidéo et seront utilisés dans les exposés, les articles, les brochures, les vidéos pour les stands de salons professionnels, le site Web et d'autres communications.

De plus, les Communications :

- Publieront le bulletin *Ouvrir le sentier* à tous les trimestres;
- Assureront le maintien de la base de données des listes de distribution par courriel;
- Mettront le matériel de communication à jour, y compris le contenu, l'image de marque et l'élaboration de nouveaux modèles de documents imprimés et de documents de présentation;
- Mettront le guide des dépenses sur les recettes locales et le guide d'impôt foncier à jour dans les deux langues;
- Appuieront les communications liées au DPPN.

Mesures du rendement

Préparer et publier le Rapport annuel en version imprimée et électronique dans les deux langues officielles
Tenir l'assemblée générale annuelle
Mettre à jour et maintenir le site Web de la CFPN
Élaborer et coordonner les exposés
Assurer le respect des obligations liées à la LLO
Créer une bibliothèque des contenus
Publier et distribuer le bulletin <i>Ouvrir le sentier</i> à tous les trimestres
Mettre le guide des dépenses sur les recettes locales et le guide d'impôt foncier à jour dans les deux langues officielles
Mettre l'image de marque à jour
Maintenir la base de données de courriels
Mettre à jour le matériel de communication lié au DPPN

Éducation

L'objectif de l'Éducation consiste à promouvoir la compréhension des régimes d'impôt foncier des Premières nations, à élaborer des programmes de formation pour les administrateurs fiscaux des Premières nations et à renforcer la capacité des Premières nations à administrer leurs régimes d'imposition.

Les activités éducatives se tiennent par le biais d'une convention et d'un contrat de travail conclus avec le Centre Tulo et en partenariat avec l'UTR. Le partenariat entre le Centre Tulo, l'UTR et la CFPN donne l'accès aux étudiants à 14 cours menant à l'obtention d'un Certificat accrédité en Administration financière des Premières nations ou à un Certificat accrédité en Économie appliquée des Premières nations.

Stratégies et activités

En 2013-2014, la CFPN et le Centre Tulo ont lancé conjointement leurs premiers ateliers axés sur la promotion de l'impôt foncier dans les communautés des Premières nations et les régions. En 2014-2015, la CFPN poursuivra sa collaboration avec le Centre Tulo en vue de la tenue de quatre ateliers à l'intention des Premières nations et des professionnels intéressés portant sur la négociation de conventions de services, la facilitation des investissements commerciaux et résidentiels sur les terres des Premières nations et la négociation d'ententes fructueuses sur l'exploitation des ressources.

L'Éducation et le Centre Tulo collaborent également en vue d'améliorer les programmes d'études liés au certificat en administration fiscale des Premières nations au moyen de l'élaboration d'un cahier de l'étudiant fondé sur le programme actuel et d'une étude de cas générique qui sera utilisée pendant toute la durée du programme de certificat. L'étude de cas suivra une Première nation fictive alors qu'elle franchit toutes les étapes, de la décision de faire partie de l'Annexe de la LGF jusqu'à la mise en œuvre des lois, en passant par l'élaboration de plans d'immobilisations, l'emprunt et l'aménagement de l'infrastructure.

En 2014-2015, l'Éducation et le Centre Tulo entreprendront les activités suivantes :

- Donner, au moyen d'un modèle de prestation mixte, sept cours du programme de Certificat en Administration fiscale des Premières nations;
- Offrir un cours en ligne dans le cadre du programme de Certificat en économie appliquée des Premières nations;
- Mener les étudiants de la troisième promotion du programme de Certificat en Administration fiscale des Premières nations vers l'obtention de leur diplôme.

De plus, l'Éducation :

- Assurera le soutien et la maintenance du LAF;
- Poursuivra l'élaboration du certificat de DPPN;
- Étendra son rayonnement dans les communautés des Premières nations.

Mesures du rendement

Cahier de l'étudiant inscrit au Certificat en administration fiscale des Premières nations et étude de cas en voie d'élaboration
Certificat de DPPN en voie d'élaboration
Donner sept cours dans le cadre du programme de Certificat en Administration fiscale des Premières nations et un cours en ligne dans le cadre du programme de Certificat en économie appliquée des Premières nations
Obtention du diplôme pour la troisième promotion du Certificat en administration fiscale des Premières nations
Tenir quatre ateliers de formation régionaux ou dans les communautés
Assurer la maintenance et le soutien du LAF

Règlement des différends

L'objectif du Règlement des différends consiste à prévenir les différends ou à prévoir le règlement rapide des différends liés à l'application des lois sur les recettes locales.

Stratégies et activités

En 2014-2015, le Règlement des différends :

- Répondra aux demandes de facilitation de la négociation et de règlement des différends;
- Assurera le maintien d'une liste de médiateurs compétents et offrira des possibilités de formation aux médiateurs;
- Facilitera la signature de conventions de services entre les Premières nations et les administrations locales au besoin pour appuyer la mise en œuvre de régimes d'impôt foncier ou des ajouts aux réserves et des DFIT, s'il y a demande;
- Entreprendra des négociations avec les autorités évaluatrices provinciales en ce qui concerne les services d'évaluation foncière contractuels offerts aux Premières nations;
- Assurera le soutien, la promotion et l'autorisation d'initiatives de relations avec le contribuable, y compris l'élaboration de lois sur la représentation du contribuable auprès du conseil;
- Répondra aux contestations juridiques du régime d'impôt foncier des Premières nations et interviendra, si la situation s'y prête;
- Offrira des possibilités de formation à la CFPN, à certaines Premières nations et au Centre Tulo en ce qui concerne : a) les négociations de gains réciproques; b) le règlement des différends.

Mesures du rendement

Assurer le maintien de la liste de médiateurs
Faciliter les négociations et prévoir le règlement des différends sur demande
Fournir des services de soutien en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> • Les services d'évaluation foncière provinciaux aux Premières nations • De meilleures relations avec le contribuable • Les négociations de conventions de services
Donner de la formation à la CFPN, au Centre Tulo et à certaines Premières nations

Plan de travail de la Commission pour 2014-2015

Objectifs et activités	Mesures du rendement
Services intégrés	
Produire et approuver le Plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels	Plan directeur, plan de travail et plan financier annuels
Gérer les besoins en capitaux pour le siège social et le bureau de la RCN	Gestion des besoins en capitaux
Mettre à jour les systèmes de production de rapports financiers et de rapports sur les IC	Les mises à jour ont été mises en œuvre
Donner de la formation et des possibilités de perfectionnement professionnel aux commissaires et au personnel	De la formation et du perfectionnement professionnel ont été donnés
Tenir quatre assemblées générales de la CFPN et six réunions de révision des lois	Dix assemblées/réunions ont été tenues
Donner du soutien aux comités et en matière de gestion administrative	Fourniture de services de gestion et de soutien
Respecter les exigences en matière d'AIPRP et liées à la production du rapport Info Source	Respect des exigences en matière de production de rapports
Gérer la <i>Gazette des premières nations</i> , y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une stratégie de marketing • Élaborer et distribuer du matériel promotionnel • Entamer la discussion avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux règlements administratifs en vertu de l'article 81 	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie a été mise en œuvre • Le matériel promotionnel a été élaboré et distribué • La discussion a été entamée
Gestion de l'information <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre toutes les recommandations issues des travaux avec Bibliothèque et Archives Canada • Réviser et mettre à jour le manuel des procédures de gestion de l'information • Mettre en œuvre des solutions de gestion des courriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations ont été mises en œuvre • Le manuel a été mis à jour • Une solution de gestion des courriels a été mise en œuvre
Gérer les initiatives et les projets spéciaux concernant : <ul style="list-style-type: none"> • L'emprunt sur les débetures au moyen des recettes locales • Le DPPN • Le partage des recettes tirées de l'impôt foncier • La TPSPN 	Les initiatives et les projets spéciaux ont été gérés
Élaboration des politiques	
Élaborer au moins trois des normes suivantes, solliciter l'avis du public à leur sujet et les présenter à la Commission pour approbation <ul style="list-style-type: none"> • Impôt foncier • Emprunt • Taux d'imposition • Dépenses • DA • Imposition en vertu des lois aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon des applications régionales 	Trois normes ont été approuvées
Poursuivre la révision des politiques d'impôt foncier et d'évaluation foncière en vertu de l'article 83 et étudier l'élaboration possible de règlements administratifs relatifs à l'impôt sur les services publics et le forage de puits en vertu de l'article 83	Deux politiques ont été révisées
Entamer ou poursuivre la recherche et l'élaboration des politiques dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les accords d'exonération d'impôt • Les pratiques exemplaires en matière de procédures d'appel de l'évaluation foncière • Les pratiques exemplaires en matière de recouvrement de l'impôt • La perte d'ajouts aux réserves et d'impôt pour les administrations locales – recherche • L'impôt foncier sur les biens immobiliers et les pipelines – recherche • Les TAC imposées aux industries axées sur les ressources • L'impôt minier en vertu de la LGF • Les taxes/impôts perçus sur les services publics • Les DFIT et l'impôt foncier – document d'orientation 	Jusqu'à huit politiques ont été élaborées et la recherche a été entamée
Entamer ou poursuivre des projets avec d'autres institutions liés : <ul style="list-style-type: none"> • À la gestion des comptes de recettes locales • À la synthèse des processus et des documents d'emprunt avec l'AFPN • À la coordination de l'emprunt • Au soutien du développement économique des Premières nations • Aux statistiques sur les comptes de recettes locales • À l'amélioration de la coordination de l'élaboration des lois avec le CGF 	Trois projets avec d'autres institutions ont été entamés
Terminer la proposition prébudgétaire de la CFPN	La proposition prébudgétaire est terminée

Objectifs et activités	Mesures du rendement
Révision des lois/règlements administratifs et réglementation	
Élaborer ou modifier jusqu'à quatre modèles de textes législatifs dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Imposition en vertu des lois établies aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon des applications régionales • Impôt foncier • Emprunt • Taux d'imposition • Dépenses • Droits d'aménagement 	Quatre modèles de textes législatifs ont été produits ou modifiés
Réviser les textes législatifs annuels et non annuels créés en vertu de la LGF	130 textes législatifs ont été révisés
Réviser et mettre à jour le manuel de révision des textes législatifs	Le manuel a été révisé / mis à jour
Appuyer les modifications législatives découlant de la révision septennale de la LGF	Du soutien des modifications législatives a été donné
Réviser les règlements administratifs relatifs à l'article 83	50 règlements administratifs ont été révisés
Aider jusqu'à 10 Premières nations dans leur transition vers l'adoption de la LGF	De l'aide en vue de la transition a été donnée
Maintenir le registre des lois et des règlements administratifs des Premières nations	Le registre a fait l'objet de maintenance
Élaborer ou modifier les modèles de règlements administratifs établis en vertu de l'article 83 dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Règlement administratif relatif aux améliorations locales • Règlement administratif relatif à l'imposition foncière – Sask., Man, Ont, N.-B. et N.-É. • Règlement administratif relatif à l'évaluation foncière – Sask., Man, Ont, N.-B. et N.-É. 	Des modèles de règlements administratifs ont été élaborés ou modifiés
Surveiller les évolutions de la procédure, y compris le projet de loi C-428	Les évolutions de la procédure ont fait l'objet de surveillance
Communications	
Élaborer et publier le Rapport annuel (en versions imprimé et électronique) dans les deux langues officielles	Le Rapport annuel a été publié
Coordonner et élaborer la documentation en vue de l'Assemblée générale annuelle de la CFPN	La documentation a été élaborée et l'AGA a été tenu
Simplification et maintenance du site Web – travaux visant à mettre le contenu du site Web à jour, à augmenter l'efficacité du module de gestion / d'administration	Le site Web a fait l'objet de maintenance et d'une mise à jour
Coordonner et élaborer du matériel de présentation	Du matériel de présentation a été élaboré
Mettre à jour le guide des dépenses tirées des recettes locales	Le guide a été mis à jour
Veiller à ce que la CFPN respecte les exigences liées à la LLO	Maintien du respect de la LLO
Assurer la maintenance de la base de données des listes de distribution de courriels	La base de données a fait l'objet de maintenance
Appuyer la communication du DPPN	Du soutien en matière de DPPN a été donné
Publier le bulletin trimestriel <i>Ouvrir le sentier</i>	Le bulletin a été publié et distribué
Mettre le matériel de communication à jour, y compris le guide du contenu et de l'image de marque	Le matériel de communication a été mis à jour
Créer une bibliothèque des contenus	La bibliothèque a été créée
Mettre le guide de l'impôt foncier à jour dans les deux langues officielles	Le guide a été mis à jour
Éducation	
Élaborer un cahier de l'étudiant et une étude de cas pour le programme de Certificat en administration fiscale des Premières nations	Le cahier et l'étude de cas ont été élaborés
Offrir un cours accrédité en ligne	Le cours en ligne a été offert
Appuyer les partenaires de la CFPN en ce qui a trait à l'élaboration et à la prestation de quatre ateliers à l'intention des Premières nations	Les ateliers ont été tenus
Donner, par l'entremise du Centre Tulo et de l'UTR, sept cours accrédités	Les cours ont été donnés
Assurer la maintenance du LAF et le soutien connexe	Du soutien concernant le LAF a été donné
Continuer à appuyer la formation en administration fiscale des Premières nations	On a appuyé la formation de la troisième promotion de diplômés du programme de Certificat
Continuer à élaborer le certificat de DPPN	L'élaboration du certificat s'est poursuivie
Règlement des différends	
Maintenir une liste de médiateurs compétents et leur donner de la formation	Liste maintenue et de la formation a été donnée
Répondre aux demandes de facilitation et de règlement des différends	Des services de facilitation / règlement des différends ont été offerts
Appuyer les services fournis en ce qui a trait : <ul style="list-style-type: none"> • À la prestation de services provinciaux d'évaluation foncière aux Premières nations • À l'élaboration des systèmes de relations avec le contribuable • Aux négociations de conventions de services, au besoin 	Les services de soutien ont été assurés
Intervenir dans les litiges liés à l'impôt foncier, lorsque la situation s'y prête	Des interventions ont été réalisées
Donner de la formation à la CFPN, à certaines Premières nations et au Centre Tulo : <ul style="list-style-type: none"> • Négociation de gains mutuels • Règlement des différends 	La formation a été donnée

Plan financier de la CFPN pour l'exercice 2014-2015

Le Plan financier de la CFPN présente les résultats financiers pour l'exercice 2012-2013, les prévisions pour l'exercice 2013-2014 et les projections pour les exercices 2014-2015 à 2018-2019.

Rendement financier des exercices 2012-2013 et 2013-2014

L'actif financier à la fin de 2012-2013 totalisait 2,54 millions de dollars et comprenait l'encaisse et les comptes débiteurs. Les prévisions de l'actif financier à la fin de 2013-2014 sont de 2,26 millions de dollars et comprennent l'encaisse et les comptes débiteurs. Le passif, composé des comptes créditeurs et des contrats payables, totalisait 2,31 millions de dollars à la fin de 2012-2013 et on prévoit qu'il sera de 2,06 millions à la fin de 2013-2014.

L'actif non financier de la CFPN qui comprend les charges payées d'avance et les immobilisations corporelles, totalisait 260 000 \$ à la fin de 2012-2013 et on prévoit qu'il sera de 290 000 \$ à la fin de 2013-2014. Les immobilisations corporelles de la CFPN comprennent le mobilier, le matériel de l'infrastructure de la TI, les logiciels, les coûts de développement du site Web et les améliorations locatives liées à ses locaux. La Commission ne possède pas de biens immobiliers et n'a aucune dette. La Commission loue des locaux pour son siège social sur les terres de la réserve de Tk'emlúps te Secwepemc et à Ottawa pour son bureau de la Région de la capitale nationale.

Voici, ci-dessous, un aperçu du rendement réel de la CFPN pour l'exercice 2012-2013 par rapport à son plan et le rendement prévu pour l'exercice 2013-2014 par rapport à son plan, accompagné d'une explication des écarts importants.

États des activités financières				
	Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Prévues 2013-2014	Prévisions 2013-2014
Revenu				
Gouvernement du Canada	5 865 338 \$	5 865 338 \$	5 909 666 \$	5 909 666 \$
Gouvernement du Canada - initiatives spéciales	1 899 072	1 899 072	964 880	964 880
Autre	3 000	39 002	3 000	32 000
	7 767 410 \$	7 803 412 \$	6 877 546 \$	6 906 546 \$
Dépenses				
Coûts de la Commission	862 332	822 611	883 931	892 000
Services intégrés	1 236 535	1 147 596	1 233 583	1 227 126
Fonctionnement de la <i>Gazette</i>	187 794	198 161	187 815	183 000
Élaboration des politiques	825 477	850 660	811 784	809 000
Éducation	511 321	511 426	538 410	538 000
Règlement des différends	111 557	209 032	183 962	238 100
Communications	743 470	761 297	719 434	713 000
Révision de la Loi et des règlements et réglementation	1 389 852	1 403 557	1 353 747	1 341 440
Initiatives spéciales - DPPN	1 899 072	1 899 072	964 880	964 880
	7 767 410 \$	7 803 412 \$	6 877 546 \$	6 906 546 \$
Excédent net (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$

État de la situation financière		
	Réelle 2012-2013	Previsions 2013-2014
Actif financier		
Encaisse	2 486 458 \$	2 192 605 \$
Comptes débiteurs	57 023	70 000
	2 543 481	2 262 605
Passif		
Comptes créditeurs	1 134 350	1 210 000
Contrats payables	1 175 882	850 000
	2 310 232	2 060 000
Actif financier net	233 249	202 605
Actif non financier		
Charges payées d'avance	37 610	30 000
Immobilisations corporelles	221 898	260 151
	259 508	290 151
Excédent accumulé	492 757 \$	492 756 \$
Excédent accumulé		
Investissement dans des immobilisations corporelles	221 898 \$	260 151 \$
Actif disponible et réalisable	270 859	232 605
Excédent accumulé	492 757 \$	492 756 \$

État des flux de trésorerie		
	Réels 2012-2013	Prévisions 2013-2014
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel (déficit)	- \$	- \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	210 194	146 746
Perte découlant de l'aliénation des immobilisations corporelles	(5 950)	-
Variations des soldes hors trésorerie		
Comptes débiteurs	50 427	(12 977)
Charges payées d'avance	(8 197)	7 610
Comptes créditeurs et contrats payables	667 570	(250 232)
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	914 044	(108 853)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(268 146)	(185 000)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	5 950	
	(262 196)	(185 000)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	651 848	(293 853)
Encaisse, début de l'exercice	1 834 610	2 486 458
Encaisse, fin de l'exercice	2 486 458 \$	2 192 605 \$

Budget prévu par rapport aux résultats réels de l'exercice 2012-2013 et Budget prévu par rapport aux prévisions de l'exercice 2013-2014

Revenu réel au cours de l'exercice 2012-2013

Le revenu pour l'exercice 2012-2013 a été de 7,803 millions de dollars, soit 36 000 \$ de plus que le revenu prévu de 7,767 millions de dollars. Le revenu pour l'exercice 2012-2013 comprend le financement du gouvernement de 5,865 millions de dollars pour les activités fondamentales de la CFPN, 1,899 millions de dollars du gouvernement du Canada pour le financement de la recherche et des travaux sur l'initiative du DPPN et 39 000 \$ de recettes tirées d'autres sources, comme l'intérêt bancaire et les abonnements à la Gazette des premières nations. L'intérêt bancaire perçu en 2012-2013 a été plus élevé que prévu.

Dépenses réelles au cours de l'exercice 2012-2013

Les dépenses au cours de l'exercice 2012-2013 ont été de 7,803 millions de dollars, soit 36 000 \$ de plus que les dépenses prévues au budget de 7,767 millions de dollars, ce qui donne un déficit/excédent nul pour l'exercice. Les dépenses liées aux activités fondamentales ont totalisé 5,904 millions de dollars et les dépenses liées aux initiatives spéciales ont totalisé 1,899 million de dollars. Les dépenses dans le secteur d'activité de la gestion des différends ont été supérieures de 97 000 \$ aux niveaux prévus en raison d'une augmentation du coût de la prestation de services de règlement des différends durant l'exercice. L'augmentation des coûts liés à la gestion des différends a été compensée par une réduction des dépenses dans le secteur d'activité des Services intégrés.

Les dépenses liées aux initiatives spéciales entreprises par la CFPN durant l'exercice ont totalisé 1,899 million de dollars. Ces dépenses étaient liées aux travaux entrepris dans le cadre de l'initiative du DPPN et elles correspondaient aux montants prévus. Il n'y a eu aucun excédent ou déficit découlant des activités liées aux initiatives spéciales.

Dépenses réelles en capital pour l'exercice 2012-2013

Les dépenses en capital effectuées durant l'exercice 2012-2013 ont totalisé 268 000 \$ et étaient liées aux achats de mobiliers et de matériel ayant un lien avec la technologie de l'information, y compris les serveurs et le remplacement cyclique d'ordinateurs de bureau et portatifs, aux coûts de développement du site Web et de logiciels et aux coûts d'aménagement liés au déménagement du bureau de la RCN.

Prévisions du revenu pour l'exercice 2013-2014

On prévoit que le revenu total au cours de l'exercice 2013-2014 sera de 6,906 millions de dollars, soit 28 000 \$ de plus que le montant prévu au budget de 6,878 millions de dollars. Le revenu prévu comprend un montant de 5,910 millions de dollars du gouvernement du Canada pour les activités fondamentales et un montant de 965 000 \$ du gouvernement du Canada pour les activités liées à l'initiative du DPPN. On prévoit que les autres recettes découlant de l'intérêt bancaire et des abonnements à la Gazette des premières nations seront de 32 000 \$, soit une augmentation de 29 000 \$ par rapport au montant prévu.

Prévisions des dépenses pour l'exercice 2013-2014

On prévoit que les dépenses totales pour l'exercice 2013-2014 seront de 6,906 millions de dollars et qu'il n'y aura aucun déficit ou excédent.

On prévoit que les dépenses liées aux activités fondamentales seront de 5,941 millions de dollars, soit 29 000 \$ de plus que les dépenses prévues de 5,912 millions de dollars. On prévoit que les coûts liés aux différends seront de 24 000 \$ de plus que le montant prévu au cours de l'exercice 2013-2014 en raison des efforts accrus entourant le règlement d'un différend avec les contribuables et le soutien des négociations des accords en matière d'imposition et de conventions de services. On prévoit que les travaux visant à régler le différend se poursuivront en 2014-2015. L'écart prévu des coûts de gestion des différends sera compensé par d'autres recettes supérieures à celles qui avaient été prévues et par des économies réalisées dans d'autres secteurs d'activité. On prévoit que les dépenses de tous les autres secteurs d'activité seront maintenues dans les niveaux prévus.

On prévoit que les dépenses liées à l'initiative du DPPN seront de 965 000 \$, conformément au plan.

Prévisions des dépenses en capital pour l'exercice 2013-2014

On prévoit que les dépenses en capital pour l'exercice 2013-2014 liées à la réorganisation des locaux d'exploitation au siège social de la CFPN, y compris les coûts de mobilier et de matériel et les coûts d'aménagement, à la réparation et au remplacement continu du matériel usé, au matériel ayant un lien avec la technologie de l'information, y compris le remplacement cyclique d'ordinateurs de bureau et portatifs et à l'acquisition des licences d'utilisation de logiciels seront de 185 000 \$.

Plan financier quinquennal de 2014-2015 à 2018-2019

Le budget proposé pour la CFPN pour l'exercice 2014-2015 est équilibré et comporte des recettes et des dépenses prévues dont le montant est établi à 5,934 millions de dollars. Le plan comprend les recettes provenant du gouvernement du Canada pour ses activités fondamentales de 5,931 millions de dollars et une somme 3 000 \$ en recettes tirées d'autres sources.

Les recettes prévues provenant du gouvernement du Canada pour ses activités fondamentales représentent une augmentation de moins de 0,5 % par rapport aux niveaux de financement de 2013-2014. Cette modeste augmentation correspond au plan du Canada visant à équilibrer le budget fédéral d'ici 2015-2016 et aux efforts de la Commission en vue de trouver des moyens de réaliser des économies lorsque c'est possible.

Le tableau ci-dessous comprend le plan financier pour la CFPN pour les exercices 2014-2015 à 2018-2019. Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans la préparation du plan financier :

1. Le plan financier pour la période de 2014-2015 à 2018-2019 couvre les années financières de 12 mois qui se terminent le 31 mars et les sommes indiquées sont les résultats prévus pour la période en question.
2. Les plans financiers ont été préparés en s'appuyant sur un examen détaillé des secteurs d'activité de la CFPN, y compris les initiatives, les stratégies et les activités prévues pour l'exercice 2014-2015, une évaluation des risques externes, l'environnement politique prévu au cours du prochain exercice et les meilleures estimations de la direction en ce qui concerne le coût des activités faisant partie de chaque secteur d'activité. On ne prévoit apporter aucun changement important aux activités fondamentales ou aux secteurs d'activité de la CFPN durant la période de planification.
3. Aucune disposition n'a été prise concernant une augmentation des taux de rémunération accordés aux commissaires pour l'exercice 2014-2015 puisque ces taux salariaux sont déterminés et fixés par le gouverneur en conseil.
4. Le plan financier comprend les coûts estimatifs liés au maintien de la fourniture de services aux Premières nations en vertu de l'article 83.
5. Les autres revenus comprennent les recettes tirées des services liés à la *Gazette des premières nations* et de l'intérêt bancaire.
6. Le plan financier pour l'exercice 2014-2015 ne comprend aucune recette ou dépense liée aux initiatives spéciales qui ont été cernées par la CFPN. La CFPN demandera du financement supplémentaire pour ces initiatives durant la période de planification. Le plan financier pour la période de 2014-2015 à 2018-2019 ne comprend que les recettes prévues pour les activités fondamentales de la Commission.

États des activités financières					
	Plan 2014-2015	Plan 2015-2016	Plan 2016-2017	Plan 2017-2018	Plan 2018-2019
Revenu					
Gouvernement du Canada	5 930 948 \$	5 998 953 \$	6 101 006 \$	6 183 590 \$	6 282 673 \$
Gouvernement du Canada - Initiatives spéciales	-	-	-	-	-
Autre	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
	5 933 948	6 001 953	6 104 006	6 186 590	6 285 673
Dépenses					
Coûts de la Commission	895 035	901 623	911 723	918 327	927 262
Services intégrés	1 253 591	1 279 987	1 306 345	1 333 169	1 359 367
Fonctionnement de la <i>Gazette</i>	185 871	189 182	193 824	198 580	203 456
Élaboration des politiques	799 223	778 129	791 192	804 486	818 016
Éducation	533 806	542 380	526 622	529 324	538 822
Gestion des différends	190 948	247 894	251 663	255 491	259 377
Communications	719 204	724 327	762 670	773 555	784 872
Révision de la Loi et des règlements et réglementation	1 356 269	1 338 431	1 359 967	1 373 657	1 394 501
Initiatives spéciales	-	-	-	-	-
	5 933 948	6 001 953	6 104 006	6 186 590	6 285 673
Excédent net	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$

État de la situation financière					
	Plan 2014-2015	Plan 2015-2016	Plan 2016-2017	Plan 2017-2018	Plan 2018-2019
Actif financier					
Encaisse	1 886 096 \$	1 831 074 \$	1 859 170 \$	1 893 790 \$	1 840 457 \$
Comptes débiteurs	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
	1 956 096	1 901 074	1 929 170	1 963 790	1 910 457
Passif					
Comptes créditeurs	1 235 000	1 185 000	1 185 000	1 185 000	1 185 000
Contrats payables	605 000	605 000	605 000	605 000	605 000
	1 840 000	1 790 000	1 790 000	1 790 000	1 790 000
Actif financier net	116 096	111 074	139 170	173 790	120 457
Actif non financier					
Charges payées d'avance	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Immobilisations corporelles	346 660	243 683	251 586	252 967	273 887
	376 660	273 683	281 586	282 967	303 887
Excédent accumulé	492 756 \$	384 756 \$	420 756 \$	456 757 \$	424 344 \$
Excédent accumulé					
Investissement dans des immobilisations corporelles	346 660	243 683	251 586	252 967	273 887
Actif disponible et réalisable	146 096	141 074	169 170	203 790	150 457
Excédent accumulé	492 756 \$	384 756 \$	420 756 \$	456 757 \$	424 344 \$

État des flux de trésorerie					
	Plan 2014-2015	Plan 2015-2016	Plan 2016-2017	Plan 2017-2018	Plan 2018-2019
Activités de fonctionnement					
Excédent annuel (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie					
Amortissement	163 491	139 978	138 096	134 620	71 667
Perte découlant de l'aliénation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Variations des soldes hors trésorerie					
Comptes débiteurs	-	-	-	-	-
Charges payées d'avance	-	-	-	-	-
Comptes créditeurs et contrats payables	(220 000)	(50 000)	-	-	-
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	(56 509)	89 978	138 096	134 620	71 667
Activité d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(250 000)	(145 000)	(110 000)	(100 000)	(125 000)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	(306 509)	(55 022)	28 096	34 620	(53 333)
Encaisse, début de l'exercice	2 192 605	1 886 096	1 831 074	1 859 170	1 893 790
Encaisse, fin de l'exercice	1 886 096 \$	1 831 074 \$	1 859 170 \$	1 893 790 \$	1 840 457 \$